

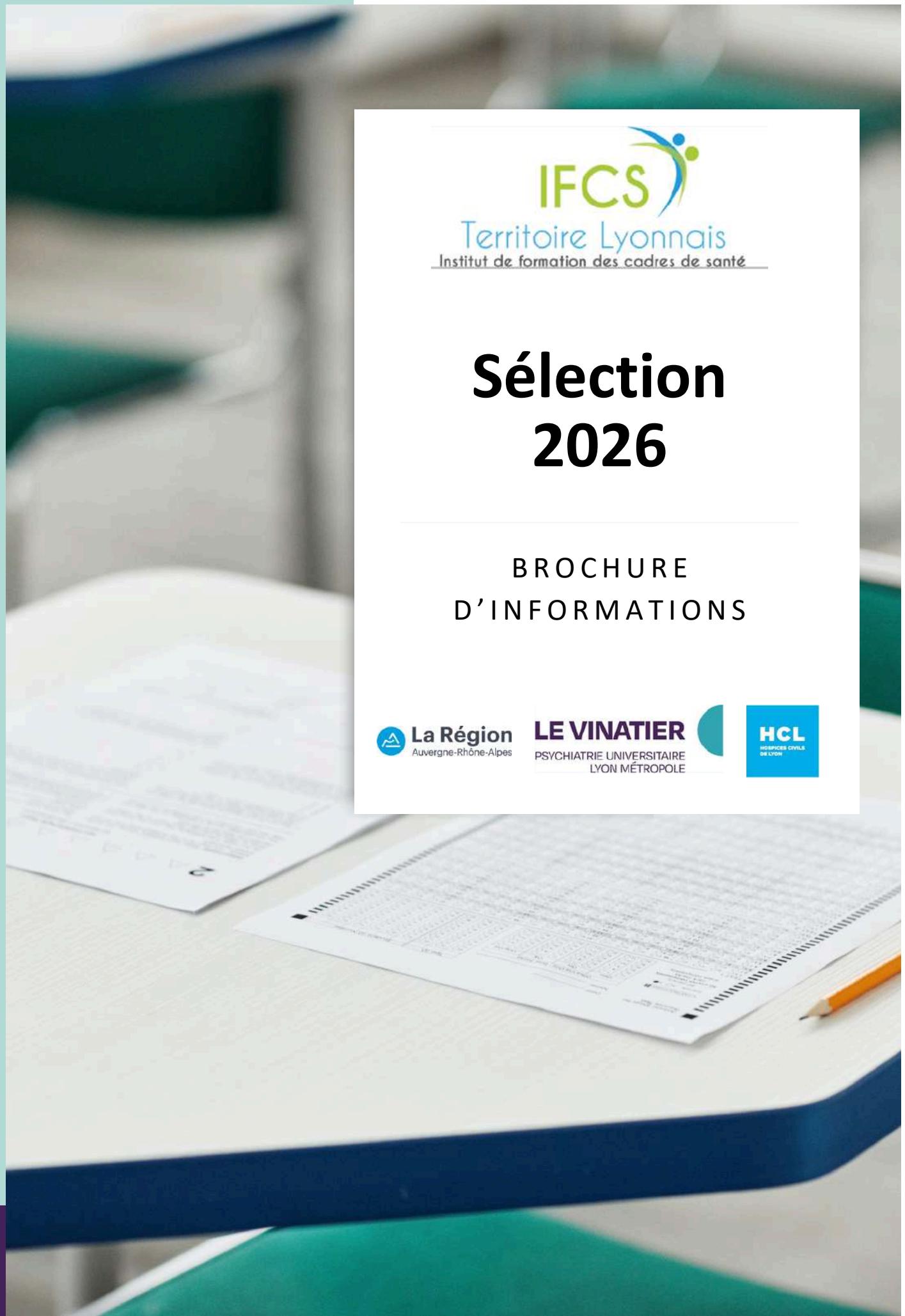


# Sélection 2026

BROCHURE  
D'INFORMATIONS



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes





# Sommaire

PRESENTATION DE L'IFCS-TL	3
AGREEMENT	4
MODALITES D'INSCRIPTION 2026	5
MODALITES ET CALENDRIER DES EPREUVES 2026	7
PROMOTION 2026 / 2027	12
NOS TARIFS 2026 / 2027	13
RECAPITULATIF DES PIECES A TRANSMETTRE	14





## Présentation de l'IFCS du Territoire Lyonnais

L'Institut de Formation des Cadres de Santé du Territoire Lyonnais est agréé par l'ARS et la Région. C'est un institut public de formation adossé au Groupement de Coopération Sanitaire Institut de Formation des Cadres de Santé du Territoire Lyonnais (GCS IFCS-TL).

Il assure la formation des cadres paramédicaux des établissements de santé, publics et privés, et est dirigé par un directeur des soins.

### Missions de l'Institut de formation des cadres de santé

Le diplôme de cadre de santé et les épreuves de sélection sont régis par l'arrêté du 18 août 1995, modifié par l'arrêté du 27 mai 1997, l'arrêté du 16 août 1999, la circulaire n°99/508 du 25 août 1999, l'arrêté du 20 août 2008 et l'arrêté du 15 mars 2010.

La formation des cadres de santé est une formation de 10 mois soit 42 semaines + 1 semaine de congés annuels.

### Partenariats universitaires

L'IFCS-TL a conclu des partenariats avec deux entités de l'université Jean Moulin Lyon 3 : l'IAE et l'IFROSS, pour un double cursus de formation DCS et Master 1 et/ou 2, sur 10 mois, sous réserve d'acceptation lors de la commission de Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) et d'une inscription universitaire.

L'IFCS-TL propose également un cursus de formation DCS + Master 2 avec l'IFROSS en discontinu, sur 2 années universitaires.

Ces partenariats universitaires offrent une diversité de parcours aux futurs cadres de santé.

Une présentation des différents parcours universitaires est disponible sur notre site internet : [www.ifcstl.fr](http://www.ifcstl.fr).

Toute personne ne souhaitant pas suivre en parallèle un cursus universitaire, peut choisir d'obtenir uniquement le Diplôme Cadre de Santé à l'IFCS-TL.



## Agrément de l' IFCS-TL

L'IFCS du Territoire Lyonnais est agréé pour **90 places toutes filières confondues**, dont 10 places pour le cursus discontinu DCS + Master 2 IFROSS.

La sélection est ouverte à toutes les professions des filières suivantes :

▪ **Soins infirmiers :**

- Infirmiers,
- Puéricultrice,
- IADE,
- IBODE...
- Infirmier d'Encadrement de Sapeur-Pompier Professionnel (IESPP).

▪ **Médico-technique:**

- Préparateur en pharmacie,
- Manipulateur en électroradiologie médicale
- Technicien de laboratoire et d'analyses de biologie médicale.

▪ **Rééducation / Réadaptation :**

- Masseur-kinésithérapeute,
- Ergothérapeute,
- Psychomotricien,
- Orthophoniste,
- Opticien-lunetier,
- Audioprothésiste,
- Diététicien,
- Pédicure-podologue.

### Autres missions de l'IFCS-TL

Dans le cadre de la formation continue, l'IFCS-TL propose une formation de préparation au concours cadre de santé.



## Modalités d'inscription 2026 et conditions d'admission

**Selon l'article 4 de l'arrêté du 18 Août 1995 relatif au diplôme cadre de santé**, pour être admis à suivre la formation sanctionnée par le Diplôme de Cadre de Santé, chaque candidat(e) doit :

- Être titulaire d'un diplôme, certificat ou autre titre lui permettant d'exercer sa profession d'origine et pour laquelle l'IFCS-TL est agréé,
- Avoir exercé pendant au moins quatre ans en équivalent temps plein, l'une de ces professions dans les secteurs public, privé ou libéral au 31 janvier de l'année des épreuves de sélection.
- Avoir passé avec succès les épreuves de sélection.

### Dossier d'inscription à la sélection 2026

#### Ouverture des inscriptions :

- **Du vendredi 2 janvier 2026 au dimanche 15 février 2026 à 23h59.**

#### Modalités d'inscription :

- **inscription par voie dématérialisée via le lien MySelect suivant :**

<https://myselect-levinatier.epsilon-informatique.net/i/ifcs-tl>

Aucun dossier papier ne sera enregistré.

#### Liste des pièces à déposer lors de l'inscription en ligne :

- Une **fiche administrative** (à télécharger sur notre site internet [www.ifcstl.fr](http://www.ifcstl.fr));
- Une **copie** certifiée conforme **des diplômes**, certificats et titres ;
- Une **attestation de l'employeur**, ou des employeurs, justifiant de quatre années d'exercice mentionnées à l'article 4 de l'arrêté de formation, ou, pour les candidats exerçant dans le secteur libéral, un certificat d'identification établi par la ou les caisses primaires d'assurance maladie du secteur de leur exercice et une attestation d'inscription au rôle de la patente ou de la taxe professionnelle pour la période correspondant à leur exercice, établie par les services fiscaux de leur lieu d'exercice, et tous autres documents permettant de justifier des modes d'exercice ;
- Un **certificat médical émanant d'un médecin agréé** attestant l'aptitude physique et l'absence de contre-indication au suivi de la formation (modèle téléchargeable sur notre site internet [www.ifcstl.fr](http://www.ifcstl.fr)) ;
- Un **certificat médical** attestant que le candidat est **à jour des vaccinations obligatoires** prévues par l'article L. 10 du code de la santé publique (modèle téléchargeable sur notre site internet [www.ifcstl.fr](http://www.ifcstl.fr)) ;

- Une **attestation de prise en charge ou de demande de prise en charge** des frais de scolarité par l'employeur ou l'organisme de financement concerné, ou, à défaut, un engagement sur l'honneur du candidat de régler les frais de scolarité (à télécharger sur notre site internet [www.ifcstl.fr](http://www.ifcstl.fr)) ;
- Une **copie certifiée conforme d'une pièce d'identité recto-verso, en cours de validité** (CNI, passeport, titre de séjour) ;
- **Une photo d'identité** (norme ISO/IEC 19794-5:2005) ;
- Une **attestation d'inscription à jour à l'Ordre de votre profession (IDE, Kiné et pédicure-podologue) ou n° RPPS (les autres professions)**;
- Un **justificatif de paiement des droits d'inscription aux épreuves de sélection 2026** (preuve de virement, capture d'écran)

Droits d'inscription à la sélection 2026 :

- Les droits d'inscription au concours s'élèvent à **166 euros**.

Ils sont payables par **virement bancaire**, sur le compte du GCS IFCS-TL (veiller à bien préciser dans les références les nom et prénom du candidat concerné).

Le RIB est disponible sur notre site internet : [www.ifcstl.fr](http://www.ifcstl.fr)

**En cas d'absence à l'épreuve ou aux épreuves, ou en cas de désistement, ou quel que soit le motif de non présentation aux épreuves, le montant des droits reste acquis à l'institut.**

Demande d'aménagement des épreuves :

Les personnes en situation de handicap nécessitant un aménagement des épreuves lors de la sélection et/ou pendant leur formation peuvent en faire la demande en déposant les pièces suivantes lors de leur inscription en ligne :

- Une demande écrite rédigée par le candidat du type d'aménagement souhaité.
- Un certificat médical délivré par un médecin agréé stipulant le type d'aménagement nécessaire en fonction du handicap.

La demande sera étudiée par la direction de l'IFCS-TL. Une réponse sera apportée au candidat en amont des épreuves.

**Ces documents seront à déposer en un seul fichier : Demande d'aménagement des épreuves.**



## Modalités et calendrier des épreuves de sélection 2026

### Epreuve écrite d'admissibilité

L' **épreuve écrite d'admissibilité** sur table, se déroulera le :

**Mardi 10 Mars 2026 de 9h00 à 13h00 (heure de métropole)**

(sur le site du Campus universitaire Le Vinatier)

Définie par l'arrêté du 18 août 1995 article 8 – 1<sup>er</sup> alinéa, il s'agit d'une épreuve écrite et anonyme.

Il est demandé au candidat :

- De réaliser une synthèse qui permet de dégager l'idée centrale de l'ensemble des documents et d'articuler les points de vue des auteurs.
- D'argumenter son point de vue sur cette idée centrale en s'appuyant sur ses connaissances, son expérience de professionnel de la santé, l'environnement et l'actualité.

Durée : 4 heures

Notation : sur 20 points

### Résultats de l'admissibilité

Pour être déclaré admissible, le candidat doit obtenir une note égale ou supérieure à 10/20.

Les **résultats de l'épreuve d'admissibilité** seront affichés à l'IFCS-TL et, sur notre site internet le :

**Mardi 17 Mars 2026 à 14 heures**

À l'issue du jury d'admissibilité, les candidats déclarés admissibles sont convoqués, par un courriel nominatif. Merci de bien veiller à la fonctionnalité de l'adresse de messagerie communiquée lors de l'inscription.

Les candidats non admissibles recevront leur note après la publication des résultats d'admissibilité, par courriel.

## Epreuve orale d'admission

**L'épreuve orale d'admission** est organisée, en présentiel. Pour cette épreuve, le candidat doit impérativement se présenter avec trois exemplaires papier de son dossier professionnel, qui serviront de supports pour le jury de sélection. Un exemplaire sera conservé par l'IFCS-TL.

L'**épreuve d'admission orale** se déroulera :

**du lundi 20 au vendredi 24 Avril 2026**

(à l'IFCS-TL)

L'épreuve orale d'admission consiste en une argumentation du projet professionnel devant un jury constitué de trois membres professionnels définis par Arrêté préfectoral. Pour cela, le candidat s'appuie sur le dossier professionnel remis au secrétariat le jour de l'épreuve.

Le dossier professionnel personnalisé de 7 pages maximum (hors CV et annexes) élaboré par le candidat, doit comporter :

- Un curriculum vitæ précisant le déroulement de carrière, les formations et diplômes obtenus,
- Une présentation personnalisée de l'expérience du candidat et ses perspectives professionnelles, sa participation à des travaux, études, publications, groupes de réflexion, actions de formation et éventuellement les autres responsabilités exercées dans des organismes ou associations,
- Sa conception de la fonction cadre : le candidat, à partir de ses représentations et de ses expériences doit se projeter dans une fonction d'encadrement et/ou de formation.
- Son projet professionnel (qui n'est pas le descriptif d'un projet déjà mis en place mais une présentation d'une situation professionnelle vécue) en intégrant des perspectives comportant :
  - une problématique,
  - un objectif,
  - une analyse et des propositions d'amélioration,
  - une projection en tant que cadre de santé dans la conception de ce projet à travers une réalité contextuelle.
- Ses attentes vis-à-vis de la formation de cadre de santé. Le candidat argumentera ses motivations à intégrer l'IFCS-TL en lien avec les compétences qu'il lui reste à acquérir.

Le plan adopté pour la rédaction de son dossier reste à l'initiative du candidat.

Le dossier professionnel doit être exclusivement dactylographié. Un dossier manuscrit ne sera pas valide.

**La police d'écriture est Calibri, taille 11, interligne 1.5.**

## Déroulement de l'épreuve orale d'admission

- Présentation orale du candidat de son dossier professionnel (10 minutes),
- Entretien portant sur l'argumentation de différents points choisis par le jury (20 minutes).

## Capacités du candidat évaluées lors de l'entretien

- Capacité à analyser et synthétiser son parcours professionnel,
- Aptitudes potentielles à une fonction d'encadrement (ressources personnelles et relationnelles, mode de positionnement dans le contexte institutionnel, motivations pour la fonction de cadre de santé, sens des réalités),
- Capacités à argumenter ses choix et faire des liens avec son cursus,
- Mise en perspective de son projet de cadre de santé,
- Qualité de l'expression verbale,
- Capacité à interagir avec le jury,
- Capacité à gérer le temps imparti pour l'épreuve.

Durée totale de l'épreuve orale : 30 minutes.

Notation sur 20 points.

---

## Dispositif spécifique uniquement pour les candidats des DROM

### Admissibilité

L'épreuve écrite d'admissibilité est organisée le même jour à la même heure qu'en métropole : le **Mardi 10 Mars 2026** (*l'heure locale précise sera communiquée ultérieurement en fonction des territoires*), via les ARS, GRETA ou autres administrations compétentes qui préciseront aux candidats le lieu d'examen.

### Admission

L'épreuve orale d'admission est réalisée en visioconférence, via une connexion adressée par l'IFCS-TL. Les candidats devront envoyer à l'IFCS-TL **avant le mardi 31 mars 2026**, le dossier professionnel en trois exemplaires version papier + un exemplaire en format PDF par courriel à l'adresse mail suivante : [contact@ifcstl.fr](mailto:contact@ifcstl.fr).

## Résultats de l'admission

Les **résultats de l'admission** seront affichés à l'IFCS-TL et, sur le site internet de l'IFCS-TL le :

**Mardi 12 Mai 2026 à 14 heures**

## Classement des candidats

La note finale des épreuves de sélection est obtenue par la somme de la note de l'épreuve écrite d'admissibilité et de la note de l'épreuve orale d'admission.

Sont déclarés admis les candidats dont la note finale est égale ou supérieure à 20/40 avec une note à l'oral supérieure ou égale à 10/20.

Lors du jury final des épreuves de sélection, le jury dresse la liste des candidats admis en liste principale, ainsi qu'en liste complémentaire. La liste complémentaire est destinée à pourvoir les places vacantes en cas de désistement sur la liste principale.

Chaque candidat déclaré admis sera informé personnellement par courriel. Il devra alors avertir le directeur de son établissement employeur ou l'organisme payeur de son admission.

## Confirmation d'inscription à l'IFCS-TL

Après l'affichage des résultats d'admission, le candidat doit impérativement confirmer son inscription **dans les 10 jours**, même s'il ne connaît pas encore la décision concernant sa prise en charge financière.

**L'admission sera définitive** à partir de :

- la réception du mail de confirmation d'inscription définitive du candidat,
- une attestation de prise en charge financière effective de l'employeur/organisme financeur ou d'engagement personnel de financement de la formation.

## Désistement

Le candidat **ne désirant pas intégrer l'IFCS-TL** doit impérativement le signaler par courriel dans les plus brefs délais.

## Demande de report

Les résultats des épreuves d'admission ne sont valides que pour la rentrée en vue de laquelle les épreuves ont été organisées. Toutefois, des reports de scolarité peuvent être accordés par la Directrice de l'Institut conformément à l'arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé – article 9 et à la circulaire n°99/508 du 25 août 1999 (- II.3) :

*“Quel que soit le motif de demande de report, celui-ci ne peut être accordé que sur demande écrite de l'intéressé/e et sur production de pièces justifiant l'impossibilité administrative de l'entrée en formation, datée et signée, au plus tard sept jours avant la date de rentrée officielle dernier délai.”*

## Mutualisation des listes

Conformément à l'arrêté du 28 août 2002 modifiant l'arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé, il est également possible d'accéder à la formation par voie de mutualisation à partir d'une admission sur liste complémentaire d'un autre IFCS dans la mesure où celui-ci a atteint son quota et n'a pas épuisé sa liste complémentaire.

**Les candidats non reçus à l'épreuve orale d'admission de l'IFCS du Territoire Lyonnais ne peuvent pas bénéficier d'une intégration par voie de mutualisation.**

---

## Information concernant la publication sur internet des résultats du concours

Les résultats d'admissibilité et d'admission seront diffusés sur le site internet de l'IFCS-TL, rubrique concours d'entrée.

Selon les recommandations de la Commission Nationale Informatique et Liberté (C.N.I.L.), le candidat peut s'opposer à la publication de son nom sur ces listes. En cas de refus de diffusion de son nom sur Internet, le candidat doit adresser par écrit sa décision à la directrice de l'IFCS-TL, Mme Dauvergne.

# Promotion 2026/2027



## ORGANISATION GENERALE

Du **Mardi 1<sup>er</sup> septembre 2026** au  
**Lundi 28 juin 2027**.

La base hebdomadaire de présence est de 35h - créneaux pouvant aller de 8h à 18h.



## INSCRIPTION UNIVERSITAIRE

Des **frais d'inscription universitaire** seront à régler par l'étudiant, en plus des frais de formation, dans le cas d'un parcours DCS + Master  
(tarif 2025 : 254€)



## CONGES

**2 semaines de congés** sont intégrées dans le calendrier de formation :  
1 semaine pour les fêtes de fin d'année et 1 semaine au printemps.



## INFORMATIQUE

Pour le suivi de la formation, il est indispensable de disposer d'**un PC portable** équipé d'une caméra intégrée.  
Les compétences informatiques sont un des prérequis pour suivre la formation de cadre de santé.



## PARCOURS DE FORMATION

L'IFCS-TL propose différents cursus de formation :

- **DCS** sans parcours universitaire
- **DCS + Master 1**
- **DCS + Master 2** sur 10 mois
- **DCS + Master 2 discontinu avec IFROSS** sur 2 années universitaires



## FINANCEMENT

Plusieurs modalités de financement sont possibles :

- Financement employeur ou OPCO
- Financement personnel (complet ou partiel avec CPF)

**Pour tout renseignement :**  
[contact@ifcstl.fr](mailto:contact@ifcstl.fr)

# Nos tarifs 2026/2027

## FINANCEMENT EMPLOYEUR

PARCOURS <b>DCS</b>	PARCOURS <b>DCS + MASTER 1</b>	PARCOURS <b>DCS + MASTER 2</b>	DISCONTINU <b>IFROSS</b> PARCOURS <b>DCS + MASTER 2</b>
<b>11 500€</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 861h théoriques</li> <li>✓ 441h stages</li> <li>✓ 70h travail de recherche</li> </ul>	<b>11 500€</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 861h théoriques</li> <li>✓ 441h stages</li> <li>✓ 70h travail de recherche</li> <li>✓ M1 IFROSS : + 67h</li> <li>✓ M1 IAE : + 65h</li> </ul>	<b>14 500€</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 861h théoriques</li> <li>✓ 441h stages</li> <li>✓ 70h travail de recherche</li> <li>✓ M2 IFROSS : + 159h</li> <li>✓ M2 IAE : + 204h</li> </ul>	<b>14 500€</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 21 modules de 5 jours + 1 module de 2 jours</li> <li>✓ 105h de stage</li> <li>✓ <u>Sur 2 années universitaires</u></li> <li>✓ M1 &amp; M2 à l'IFROSS</li> <li>✓ Module de pédagogie à l'IFCS-TL</li> </ul>

## FINANCEMENT PERSONNEL

PARCOURS <b>DCS</b>	PARCOURS <b>DCS + MASTER 1</b>	PARCOURS <b>DCS + MASTER 2</b>
<b>9 500€</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 861h théoriques</li> <li>✓ 441h stages</li> <li>✓ 70h travail de recherche</li> </ul>	<b>9 500€</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 861h théoriques</li> <li>✓ 441h stages</li> <li>✓ 70h travail de recherche</li> <li>✓ M1 IFROSS : + 67h</li> <li>✓ M1 IAE : + 65h</li> </ul>	<b>10 000€</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 861h théoriques</li> <li>✓ 441h stages</li> <li>✓ 70h travail de recherche</li> <li>✓ M2 IFROSS : + 159h</li> <li>✓ M2 IAE : + 204h</li> </ul>



## Récapitulatif des pièces à transmettre en ligne

- Une **fiche administrative** (à télécharger sur notre site internet [www.ifcstl.fr](http://www.ifcstl.fr));
  - Une **copie certifiée conforme des diplômes**, certificats et titres ;
  - Une **attestation de l'employeur**, ou des employeurs, justifiant de quatre années d'exercice mentionnées à l'article 4 de l'arrêté de formation, ou, pour les candidats exerçant dans le secteur libéral, un certificat d'identification établi par la ou les caisses primaires d'assurance maladie du secteur de leur exercice et une attestation d'inscription au rôle de la patente ou de la taxe professionnelle pour la période correspondant à leur exercice, établie par les services fiscaux de leur lieu d'exercice, et tous autres documents permettant de justifier des modes d'exercice ;
  - Un **certificat médical émanant d'un médecin agréé** attestant l'aptitude physique et l'absence de contre-indication au suivi de la formation (modèle téléchargeable sur notre site internet [www.ifcstl.fr](http://www.ifcstl.fr)) ;
  - Un **certificat médical attestant que le candidat est à jour des vaccinations obligatoires** prévues par l'article L. 10 du code de la santé publique (modèle téléchargeable sur notre site internet [www.ifcstl.fr](http://www.ifcstl.fr)) ;
  - Une **attestation de prise en charge ou de demande de prise en charge** des frais de scolarité par l'employeur ou l'organisme de financement concerné, ou, à défaut, **un engagement sur l'honneur** du candidat de régler les frais de scolarité (modèle disponible sur notre site internet [www.ifcstl.fr](http://www.ifcstl.fr)) ;
  - Une **copie certifiée conforme d'une pièce d'identité recto-verso, en cours de validité** (CNI, passeport, titre de séjour) ;
  - Une **photo d'identité** (norme ISO/IEC 19794-5:2005) ;
  - Une **attestation d'inscription à jour à l'ONI ou n° RPPS** ;
  - Un **justificatif de paiement des droits d'inscription** (preuve de virement, capture d'écran)
- UNIQUEMENT SI NECESSAIRE:**
- Demande d'aménagement des épreuves** comprenant : une demande écrite rédigée par le candidat du type d'aménagement souhaité et un certificat médical délivré par un médecin agréé stipulant le type d'aménagement nécessaire en fonction du handicap.



**Institut de Formation de Cadres de Santé  
du Territoire Lyonnais**

95 Boulevard Pinel  
Bâtiment 308 - 2ème étage  
69500 BRON

**[www.ifcstl.fr](http://www.ifcstl.fr)**

04 81 92 57 30 / 31  
[contact@ifcstl.fr](mailto:contact@ifcstl.fr)



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
La certification qualité a été délivrée au  
titre de la catégorie d'action suivante :  
Action de formation

241126-C3473  
(Validité jusqu'au 17/12/2027)